



Le 1^{er} avril dernier, la réunion du Conseil Municipal a été consacrée à l'examen des comptes de l'année 2024, au vote du budget 2025 et à la fixation des taux des différentes taxes.

Ce bulletin vous présente les données principales du mécanisme budgétaire d'une commune. Elles révèlent pour notre village une situation saine permettant de mettre en œuvre les principaux investissements de fin de mandat et d'envisager d'autres projets structurants. Nous profitons de ce flash pour vous rappeler les dates des prochaines manifestations.

Didier MARC, pour l'équipe municipale

1 LE BUDGET COMMUNAL

Il est constitué de 2 sections : le fonctionnement et l'investissement

Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses
Charges de personnel	Remboursement du capital
Charges générales (énergie, entretien, alimentation)	Investissements récurrents (voirie)
Subventions	Investissements décidés par le conseil (abbatiale, place)
Intérêt des emprunts	Acquisition terrain
Recettes	Recettes
Impôts et taxes	Subventions d'investissement (Etat, Région, Département)
Dotation globale de fonctionnement	Fonds de concours Grand Périgueux
Droit de mutation, loyers	Office de tourisme du Grand Périgueux

2 RESULTATS BUDGETAIRES 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document élaboré par le maire et présenté au conseil municipal pour approbation.

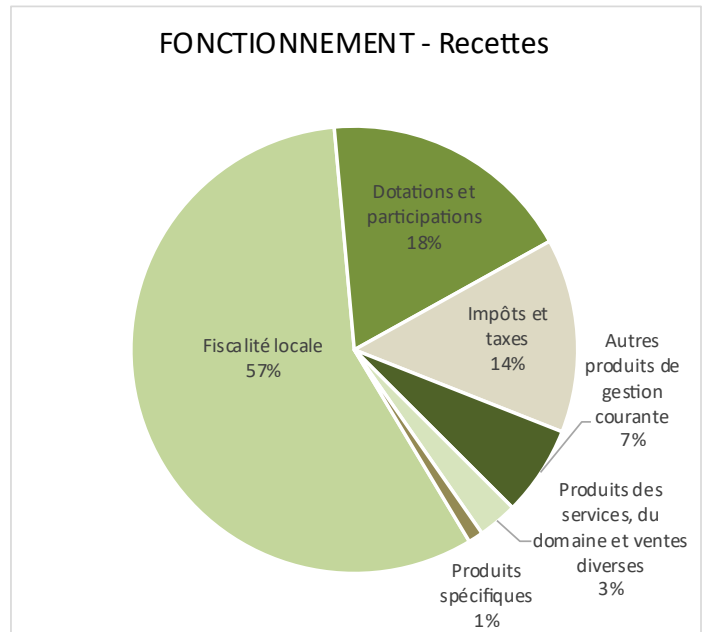
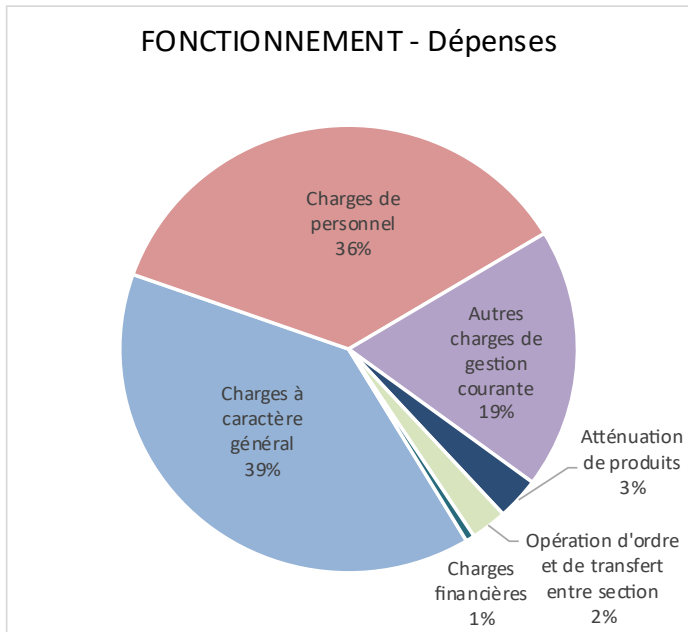
Il reprend l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année écoulée et certifie la bonne application du budget.

Pour 2024 il fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **471 060,62 euros**

Un excédent d'investissement de **143 774,68 euros**

Les graphiques qui suivent illustrent les grandes masses de nos dépenses et de nos recettes



Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de nos dépenses sur les 3 dernières années

	2022	2023	2024
Charges à caractère général	87 127	99 181	108 565
Charges de personnel	81 460	89 505	99 960
Indemnités et subventions	47 210	48 707	52 309
Remboursement annuel de la dette	8 800	8 658	8 489
	224 597	246 051	269 323

Nous constatons une augmentation sensible des dépenses de fonctionnement à la fois sur les charges générales et sur les frais de personnel.

Pour les frais liés à la gestion du quotidien les variations sensibles affectent principalement

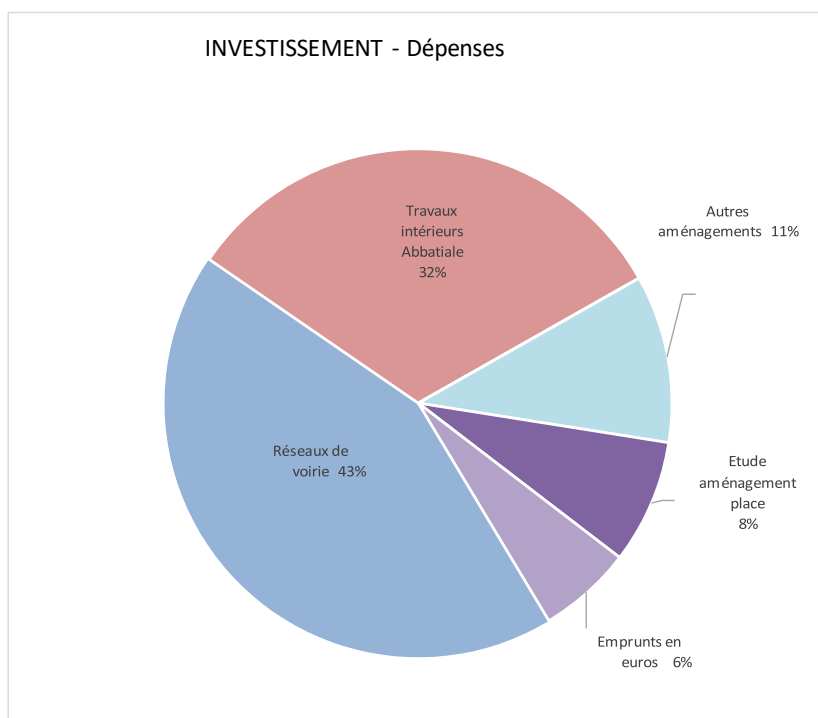
- Les postes énergétiques (électricité, chauffage des bâtiments publiques) et les frais liés à la cantine de l'école (inflation sur les produits alimentaires et augmentation du nombre des élèves d'un exercice à l'autre).
- Pour les frais de personnel, il s'agit de la revalorisation de l'indice décidé en fin d'année 2023 par l'Etat avec l'effet année pleine en 2024 pour nos 4 agents et les élus (maire et adjoints) mais aussi de la décision du conseil d'attribuer aux employés un régime complémentaire de rémunération (RIFSEEP).

Les recettes de la commune sont relativement stables.

A titre indicatif pour 2024, elles étaient constituées principalement par :

- Les impôts et taxes pour 190 000 euros
- Les dotations de l'Etat pour 54 000 euros
- Les attributions de compensation du Grand Périgueux pour 30 000 euros.
- Le produit de nos loyers pour 19 000 euros.

En investissement, les dépenses se répartissent comme suit :



En 2024, nos principales dépenses d'investissement ont concerné l'entretien de notre voirie pour 45 000 euros et le début des travaux de l'abbatiale pour 31 000 euros.

3 LE BUDGET 2025

Notre budget 2025 s'équilibre à hauteur de **669 676 euros** en fonctionnement et **459 975 euros** en investissement compte tenu des excédents des années passées et des restes à réaliser sur les projets en cours.

2 axes forts :

1/ **Stabilisation de nos dépenses de fonctionnement** dans un contexte difficile de maîtrise des coûts.

2/ **Poursuite de l'entretien de notre patrimoine**

- Fin de la 1ère tranche de restauration intérieure de l'abbatiale à laquelle s'ajoutent la réhabilitation du système électrique du monument et la révision / nettoyage de la toiture. Ainsi la commune devra prendre en charge la totalité des travaux d'électricité de l'abbatiale pour un montant de 28 000 euros et l'entretien de la toiture du monument pour un montant de 30 000 euros avec une prise en charge partielle de la Direction Régionale des affaires culturelles (DRAC).
- Début des travaux de l'aménagement de la place prévu en fin d'année
- Couverture de l'appentis de la « ruine »
- Travaux de voirie pour un montant estimé à 90 000 euros.

4 FIXATION DES TAUX DES TAXES

Les taux 2024 sont maintenus en 2025 par le Grand Périgueux et par la commune :

	Grand-Périgueux	PAUNAT
Foncier bâti	4,74%	42,74%
Foncier non bâti	4,73%	127,95%
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	-	12,28%

Par ailleurs, la hausse des valeurs locatives décidées par l'état devrait être limitée à 1,7 % au lieu de 3,4 % en 2024 et plus de 7 % en 2023.

5 NOS PROCHAINS RENDEZ VOUS.

- **Cérémonie du 8 mai - Armistice 1945**

La cérémonie aura lieu à 11h :

- Collecte des bleuets
- Lecture des manifestes
- Dépôt de gerbes

Pour cette cérémonie du 80^{ème} anniversaire, nous vous attendons nombreux, la présence des jeunes est souhaitée.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

- **La 3ème matinée citoyenne se tiendra le 7 juin 2025**

Après un accueil (café croissants) nous vous proposerons différents ateliers utiles au village avec comme priorité l'entretien des massifs et espaces verts en perspective de la visite du jury des Villages fleuris le lundi 16 juin.

D'autres chantiers ont été identifiés :

- réfection de la rampe en bois près de l'école
- nettoyage du ruisseau
- entretien autour de la ruine.

Vos idées sont encore les bienvenues pour d'autres travaux d'intérêt collectif.

A l'issue de cette matinée, un repas sera proposé par Julien et son équipe.
